

Deux expressions aussi célèbres que contestables *Etiam peccata ! Felix culpa !*

Ces deux expressions, souvent attribuées à saint Augustin, non seulement ne se trouvent pas dans ses écrits, mais elles sont en contradiction avec sa pensée. La première, *etiam peccata*, qu'on traduit ainsi : « tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, même les péchés ! », est théologiquement insoutenable. Elle reconnaît au péché un rôle positif, alors que, pour Augustin, le péché a toujours un rôle négatif. Quant à la deuxième formule, *Felix culpa*, elle commet la même erreur : « Heureuse faute qui nous valut un tel rédempteur », ce qui laisse entendre que la faute a joué un rôle positif dans notre salut. Ces deux expressions demandent donc des éclaircissements. On peut seulement dire : « Là où le péché a proliféré, la grâce a surabondé » (Rm 5, 20).

Tout est grâce... *Etiam peccata* ? Une expression étrangère à la pensée d'Augustin

On connaît le succès de cette exclamation, *etiam peccata* ! Elle sous-entend : « Tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu... *etiam peccata* ! Même les péchés ! » Cette exclamation ne ferait que prolonger une pensée de saint Paul écrivant aux Romains : « Nous savons d'autre part que tout concourt au bien de ceux qui aiment Dieu » (Rm 8, 28), et l'on y ajoute : même les péchés. Dans ce « tout » (*omnia*), qu'est-ce qui empêche en effet d'inclure les péchés ? Paul Claudel n'a pas hésité à placer le *etiam peccata* en épigraphe à son « Soulier de Satin ». Or, la formule n'est ni dans saint Paul, et quoiqu'on ait dit, ni dans saint Augustin. Le *etiam peccata* est une glose augustinisante, ajoutée au texte de saint Paul au XII^e siècle¹, mais totalement étrangère à la théologie de saint Augustin.

¹ François Chatillon, *Etiam... in Revue du Moyen Age latin, t. IX (1953), pages 267-341*

² *De libero arbitrio*
III, 9, 26 ; BA 6,
p. 433.

1/ Augustin n'a jamais fait du péché le sujet grammatical de la phrase de saint Paul en disant : « Nous savons que tout concourt au bien de ceux qui aiment Dieu, *même les péchés* ! » Ce serait faire du péché un agent actif du salut. Cette thèse, Augustin la rejette explicitement, contre ceux qui prétendent que « nos péchés aussi (*etiam peccata nostra*) sont nécessaires à la perfection de l'univers que Dieu a créé »². Or, aux yeux d'Augustin, les péchés ne peuvent pas « coopérer » au bien, ce qui reviendrait à soutenir qu'ils peuvent jouer un rôle positif dans le dessein de Dieu. Une telle « conception eût fait horreur à Augustin, lui qui refuse d'accorder au mal ne fût-ce que l'apparence d'une subsistance propre » (Chatillon).

2/ Ne peut-on du moins admettre que Dieu se sert du mal, au titre d'occasion ou d'instrument, à l'avantage de ceux qu'il a choisis ? C'est une thèse qui pourrait se réclamer de saint Augustin. Il écrit en effet, dans ses *Confessions* : « Prenant l'erreur de tous ceux qui me pressaient d'apprendre, tu l'utilisais pour mon utilité » (I, 12, 19. Aussi I, 10, 16). Augustin souligne par ailleurs le rôle pédagogique de « mise en garde » que peuvent remplir les récits de péchés (*De doct. Christ.* III, 23, 33. BA 11/2 p.281). Mais dans toutes ces références, ce ne sont en aucun cas les péchés qui jouent un rôle actif dans le dessein de Dieu. En revanche, Augustin reconnaît que Dieu peut s'en servir dans certains cas à l'avantage de ceux qu'il a choisis. Quoiqu'il en soit, même dans ce cas, les péchés ne jouent qu'un rôle « instrumental des plus faibles ». Augustin ne dit d'ailleurs pas que « Dieu *tire* le bien du mal, mais qu'il *fait* le bien à partir du mal » (Chatillon).

3/ Le « *etiam peccata* », ajouté au texte de saint Paul, s'explique en partie, par une erreur de traduction. Il s'agit d'une formulation maladroite, qui, de toute façon, n'est jamais utilisée par Augustin dans le contexte de la phrase de saint Paul. Le seul passage qu'on pourrait invoquer en faveur du « *etiam peccata* » se trouve dans le *De correptione et gratia* (IX, 24. BA 24, p. 321) : « Pour ceux qui l'aiment ainsi (prédestinés), Dieu a fait concourir (*cooperatur*) toutes choses (*omnia*) à leur bien ; absolument toutes choses, au point même que si certains d'entre eux dévient et s'écartent, il fait que cela encore leur serve pour le bien, parce qu'ils y reviennent plus humbles et plus instruits. » C'est dans ce contexte qu'apparaît au Moyen Age la formule « *etiam peccata* ». Celle-ci contient une double méprise :

- La première méprise consiste à faire de « *omnia* » le sujet de la phrase, et de lire en conséquence : « toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu », au lieu de lire : « Dieu fait concourir toutes choses au bien de ceux qui l'aiment » (Rm 8, 28). L'erreur vient de la traduction latine. Alors que le texte grec dit : « *panta sunergei (o theos) eis agathon* = toutes choses

(Dieu) les coordonne au bien...), le latin traduit de façon erronée : « omnia cooperantur in bonum = toutes choses coopèrent au bien... ». En passant du grec au latin, on passe ainsi du singulier (sunergei), dont le sujet ne peut être que Dieu, au pluriel (cooperantur au lieu de cooperatur) dont le sujet devient alors les « omnia » : « toutes choses contribuent au bien. »

• Deuxième méprise : Alors que, dans le texte de Paul, il n'est pas question de péchés, le Moyen Age explicite le « omnia » en ajoutant « etiam peccata ». Or, Augustin n'inclut jamais les péchés dans les « omnia », pas plus que saint Paul. Les « omnia » visent chez saint Paul les tribulations de ceux qui souffrent pour le Christ (martyrs, confesseurs). Quant à saint Augustin, il dit dans la phrase citée : Dieu peut faire concourir au bien de ceux qui l'aiment, « même cela », à savoir le fait de s'être écartés pour un temps de la vérité catholique. Il n'est question dans ce contexte, ni de péché, ni de mal. Comment pourrait-on soutenir dès lors que le « péché coopère ou conspire au bien », alors que le terme de péché n'est même pas prononcé ?

4/ Il reste que, pour Augustin, le mal n'est pas sans raison d'être : il contribue à faire ressortir l'harmonie de l'univers. Il écrit dans son *Enchiridion*. « Dans cette création, il n'est pas jusqu'à ce qu'on appelle mal qui ne soit bien ordonné et mis à sa place de manière à mieux faire valoir le bien, qui plaît davantage et devient plus digne d'éloges quand on le compare au mal. En effet, le Dieu tout-puissant, auquel, ainsi que le reconnaissent même les infidèles, « appartient le souverain domaine de toutes choses », puisqu'il est souverainement bon, ne laisserait jamais un mal quelconque exister dans ses œuvres s'il n'était assez puissant et bon pour faire sortir le bien du mal lui-même. » (Ench. III, 11. BA 9, p.119)

Que conclure ? André Mandouze fait une subtile distinction chez Augustin entre la « condamnation morale » du péché, qui est radicale, et sa « justification théologique », plus nuancée, dans la mesure où Augustin lui trouve néanmoins une raison d'être dans la création. Mandouze écrit³ : « Comme quoi, même si nous sommes invités à la circonspection par des études récentes relatives à l'une de ces formules trop augustinienne pour être d'Augustin, il faut reconnaître pourtant que le *etiam peccata* trouve dans la vie même de celui-ci une racine des plus profondes et charge le péché tout à la fois d'une rigoureuse condamnation morale et d'une mystérieuse justification théologique. » Quelle que soit la fonction qu'on lui reconnaît dans le dessein de Dieu, le mal reste dans sa nature un mal, et à ce titre, il est condamnable.

³ André Mandouze, Saint Augustin, l'aventure de la raison et de la grâce. *Et. Aug.*, 1968, p. 49.